



## Arrêté n° 2024-011A

**Objet : Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président de Grand Chambéry**

**Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,**

**Vu** l'article L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales,

**Vu** les statuts de Grand Chambéry,

**Vu** les arrêtés des maires des communes membres de Grand Chambéry relatifs au transfert des pouvoirs de police spéciale,

**Considérant** la nécessité d'optimiser l'articulation de l'exercice des pouvoirs de police et des compétences entre la Communauté d'agglomération Grand Chambéry et ses communes membres,

**Considérant** qu'au moins un maire s'est opposé au transfert automatique des pouvoirs de police en matière de stationnement des résidences mobiles des gens du voyage, de circulation et stationnement, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi,

**Considérant** que plus de la moitié des maires se sont opposés au transfert automatique des pouvoirs de police en matière d'habitat,

**Considérant** que le transfert des pouvoirs de police n'a pas recueilli l'accord unanime des maires en matière de manifestations culturelles et sportives dans les établissements communautaires, de déchets sauvages, et d'accès et circulation dans les espaces protégés,

### ARRETE

**Article 1 :** le transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président de Grand Chambéry est refusé dans les domaines suivants :

- circulation et stationnement,
- délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxi,
- habitat,

**Article 2 :** l'article 1 s'applique à toutes les communes membres de Grand Chambéry,

**Article 3 :** les pouvoirs de police spéciale, prévus par l'article L. 5211-9-2 du code général des collectivités territoriales, sont exercés sur le territoire de Grand Chambéry conformément au tableau annexé,

**Article 4 :** le présent arrêté sera notifié au maire de chacune des communes membres de Grand Chambéry.

Fait à Chambéry,

#### GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex  
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr



**PRÉFET  
DE LA SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2024-011A**

Objet de l'acte : Opposition au transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président de Grand Chambéry

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 6 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) : synthèse des titulaires des pouvoirs de police

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20240416-lmc1H31455H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H31455H1

Date de transmission en Préfecture : 16 avril 2024

Date de réception en Préfecture : 16 avril 2024

Date de publication sur le site internet: mercredi 17 avril 2024